

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BLAINVILLE

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **5 juillet 2022 à 19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, Mme Liza Poulin, M<sup>mes</sup> Marie-Claude Perron, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Michel Lacasse, directeur général, Normand Dupont, directeur général adjoint, Véronic Villeneuve, chef de division – Planification et réglementation du Service de l'Urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Claude Deschuymer, directeur du Service de la Sécurité incendie, Yannick Proulx, conseiller principal à la direction générale et Manon Lafontaine, chef de division contentieux et greffière adjointe.

À 19 h 30, Madame la mairesse ouvre et préside la séance.

## **MOT DE LA MAIRESSE**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**RÉSOLUTION...  
2022-07-374**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

### **Ajouts à l'ordre du jour :**

- 19.1 Autorisation de signature – Lettre d'entente 2022-01 avec l'Association des policiers et policières de Blainville inc.
- 19.2 Confirmation d'embauche – Chauffeur homme à tout faire « C » - Service des travaux publics

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-07-375**

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2022**

---

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant que le procès-verbal de la séance ordinaire du **7 juin 2022** soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION...**  
**2022-07-376**

**RÈGLEMENT 1418-176**

---

Monsieur Serge Paquette donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-176 modifiant le Règlement 1418 de zonage** dont l'objet est d'**AUTORISER** les bâtiments mixtes dans la zone C-258 et de **REVOIR** les dispositions spéciales dans cette même zone.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

**AVIS DE MOTION...**  
**2022-07-377**

**RÈGLEMENT 1423-41**

---

Monsieur Serge Paquette donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1423-41 modifiant le Règlement 1423 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)** dont l'objet est d'**AJOUTER** des objectifs et des critères relatifs aux bâtiments mixtes pour la zone C-258.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 145.20.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats pour un projet dont les plans, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront assujettis au processus d'approbation.

**AVIS DE MOTION...**  
**2022-07-378**

**RÈGLEMENT 1620-2**

---

Madame Marie-Claude Perron donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1620-2 modifiant le Règlement 1620 sur les animaux**.

Madame Marie-Claude Perron dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1620-2 modifiant le Règlement 1620 sur les animaux**.

**AVIS DE MOTION...**  
**2022-07-379**

**RÈGLEMENT 1657**

---

Monsieur Stéphane Dufour donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1657 autorisant l'engagement de professionnels pour diverses études et projets spéciaux, et décrétant un emprunt de 420 000 \$ à cette fin**.

Monsieur Stéphane Dufour dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de règlement 1657 autorisant l'engagement de professionnels pour diverses études et projets spéciaux, et décrétant un emprunt de 420 000 \$ à cette fin**.

**AVIS DE MOTION...**  
**2022-07-380**

**RÈGLEMENT 1659**

---

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1659 autorisant le paiement de la quote-part de la Ville de Blainville dans le coût des travaux de mises aux normes des filtres et d'installation d'une sixième pompe de distribution à l'usine d'eau potable de Sainte-Thérèse, et décrétant un emprunt de 1 400 000 \$ à ces fins**.

Monsieur Jean-François Pinard dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de règlement 1659 autorisant le paiement de la quote-part de la Ville de Blainville dans le coût des**

**travaux de mises aux normes des filtres et d'installation d'une sixième pompe de distribution à l'usine d'eau potable de Sainte-Thérèse, et décrétant un emprunt de 1 400 000 \$ à ces fins.**

**RÉSOLUTION...  
2022-07-381**

**DEMANDE DE DÉMOLITION 2022-00325  
854, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**

---

**ATTENDU** les dispositions des *Règlements d'urbanisme* concernant la démolition d'immeuble;

**ATTENDU QUE** la démolition permettra la construction d'une habitation multifamiliale mixte.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que soit autorisée la démolition du bâtiment mixte situé au 854, boulevard du Curé-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-07-382**

**DEMANDE DE DÉMOLITION 2022-00326  
856 À 860, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**

---

**ATTENDU** les dispositions des *Règlements d'urbanisme* concernant la démolition d'immeuble;

**ATTENDU QUE** la démolition permettra la construction d'une habitation multifamiliale mixte.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que soit autorisée la démolition du bâtiment principal à usage commercial situé aux 856 à 860, boulevard du Curé-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-07-383**

**DEMANDE DE DÉMOLITION 2022-01318  
57, RUE MARTIN**

---

**ATTENDU** les dispositions des *Règlements d'urbanisme* concernant la démolition d'immeuble;

**ATTENDU QUE** la démolition permettra la construction d'une habitation unifamiliale isolée.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour que soit autorisée la démolition de l'habitation unifamiliale isolée située au 57, rue Martin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-07-384**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DU 14 JUIN 2022**

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **14 juin 2022** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-07-385

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2022-00084  
HABITATION UNIFAMILIALE PROJETÉE (LARGEUR)  
RUE DE BELLEVUE  
(LOT 6 423 890)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **22-06-06.2** du 14 juin 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Perron qu'il soit accordé au lot **6 423 890** du Cadastre du Québec (*rue de Bellevue*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une largeur de 14,60 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-742, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une largeur minimale de 18 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

*À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-07-386

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2022-00085  
OPÉRATION CADASTRALE (SUPERFICIE DES LOTS)  
RUE DU LISIEUX  
(LOTS PROJETÉS 6 503 195 ET 6 503 197)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **22-06-06.3** du 14 juin 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau qu'il soit accordé aux lots projetés **6 503 195 et 6 503 197** du Cadastre du Québec (*rue du Lisieux*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour ces lots, une superficie respective de 445 et 455 mètres carrés**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-106, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, la superficie minimale prescrite est de 464 mètres carrés.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

*À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-07-387

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2022-00088  
OPÉRATION CADASTRALE (LARGEUR DE L'EMPRISE DE RUE ET  
ABSENCE D'UN CHEMIN D'ACCÈS MENANT À UNE RUE  
ADJACENTE)  
848 À 860, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE  
(LOTS PROJETÉS 6 514 192 À 6 514 196)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **22-06-06.1** du 14 juin 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard qu'il soit accordé aux lots projetés **6 514 192 à 6 514 196** du Cadastre du Québec (*848 à 860, boulevard du Curé-Labelle*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE** :

- **Une emprise de rue d'une largeur de 15 mètres**, alors que le Règlement 1419 de lotissement prévoit une emprise d'une largeur minimale de 17 mètres pour une rue sans issue de type « cul-de-sac »;
- **L'absence d'un chemin d'accès menant à une rue adjacente**, alors que le Règlement 1419 de lotissement prévoit l'aménagement d'un chemin d'accès entre le cercle de virage et une rue voisine pour une rue sans issue de type « cul-de-sac » d'une longueur supérieur à 100 mètres.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-07-388

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2022-00091  
ÉCOLE PRIMAIRE PROJETÉE (ENTRÉES CHARRETIÈRES ET  
PROPORTION MINIMALE DE MATÉRIAU DE PAREMENT  
EXTÉRIEUR)  
RUE DU BOURGET  
(LOT 6 430 311)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **22-06-06.4** du 14 juin 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Perron qu'il soit accordé au lot **6 430 311** du Cadastre du Québec (*rue du Bourget*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE** :

- **Des entrées charretières non jumelées ou transversales**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-745, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, toutes les entrées charretières doivent être jumelées et/ou transversales;
- **Une proportion minimale de matériau de parement extérieur de la classe 1 de 60% sur tous les murs du bâtiment principal**, alors que le Règlement 1418 de zonage prescrit que tous les murs doivent être recouverts d'au moins 70% de matériaux de la classe 1.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-07-389**

**OPÉRATION CADASTRALE  
DEMANDE 2022-00018  
LOTS PROJETÉS 6 514 192 À 6 514 196  
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE  
SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,  
TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS**

---

**ATTENDU QU'**une demande de lotissement visant la création des lots **6 514 192 à 6 514 196** du Cadastre du Québec a été déposée;

**ATTENDU QUE** le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

**ATTENDU QUE** la superficie totale des lots concernés et mis en valeur par l'opération cadastrale projetée équivaut à 22 429,3 mètres carrés;

**ATTENDU QUE** le lot à céder **6 514 194** a une superficie de 3 103,8 mètres carrés, soit l'équivalent de 13,84 % de la superficie totale des lots mis en valeur;

**ATTENDU QUE** l'excédent du lot à céder **6 514 194**, d'une superficie de 860,87 mètres carrés, soit l'équivalent de 3,84 % de la superficie totale des lots mis en valeur, sera cédé à la Ville pour la somme de 1 \$.

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que soit exigée comme condition d'approbation du *Plan de lotissement* visant la création des lots **6 514 192 à 6 514 196** du Cadastre du Québec préparé par Stéphanie Gagnon, arpenteur-géomètre, daté du 21 avril 2022, minute 988, dossier E44422, la cession à la Ville du lot **6 514 194** du Cadastre du Québec, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1419 de lotissement*.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer l'acte de cession à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-07-390**

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE 2022-00078, 2022-00046, 2022-00087, 2022-00090,  
2022-00062, 2022-00086 ET 2022-00077**

---

**ATTENDU** les recommandations du 14 juin 2022 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

**PIIA – 2022-00078**

**190, chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse  
Agrandissement d'un bâtiment commercial  
Recommandation C.C.U. 22-06-05.1 et plans (Annexe A)**

PIIA – 2022-00046	<b>852, boulevard du Curé-Labelle</b> <b>Nouvelle construction - Habitation multifamiliale mixte</b> Recommandation C.C.U. 22-06-05.2 et plans (Annexe B)
PIIA – 2022-00087	<b>69, boulevard de la Seigneurie Est</b> <b>SIÈGE SOCIAL RMT</b> <b>Agrandissement d'un bâtiment commercial</b> Recommandation C.C.U. 22-06-05.3 et plans (Annexe C)
PIIA – 2022-00090	<b>rue de Bellevue – lot 6 430 311</b> <b>Nouvelle construction – École primaire</b> Recommandation C.C.U. 22-06-05.4 et plans (Annexe D)
PIIA – 2022-00062	<b>rue de Bellevue – lot 6 423 890</b> <b>Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée</b> Recommandation C.C.U. 22-06-05.5 et plans (Annexe E)
PIIA – 2022-00086	<b>35, rue de Montjay</b> <b>Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée</b> Recommandation C.C.U. 22-06-05.6 et plans (Annexe F)
PIIA – 2022-00077	<b>148, rue du Nivolet</b> <b>Agrandissement - Habitation unifamiliale isolée</b> Recommandation C.C.U. 22-06-05.7 et plans (Annexe G)

**ATTENDU QUE** ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant d'**APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2022-00078, 2022-00046, 2022-00087, 2022-00090, 2022-00062, 2022-00086 et 2022-00077** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à G »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-07-391**

**APPROBATION – PREMIER PROJET**  
**DE RÈGLEMENT 1418-176 P1**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à certaines modifications au *Règlement 1418 de zonage*;

**ATTENDU QUE** les dispositions de l'article 2 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que le *Premier projet de règlement 1418-176 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

**QUE** ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **16 août 2022 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-07-392**

**APPROBATION – PROJET  
DE RÈGLEMENT 1423-41**

---

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que *le Projet de règlement 1423-41 modifiant le Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **16 août 2022 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-07-393**

**PROJET INTÉGRÉ  
DEMANDE PI – 2022-00045  
NOUVELLES CONSTRUCTIONS  
MIXTES ET MULTIFAMILIALES  
852, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE  
ET RUE GAËTAN-MAILHIOT**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le projet intégré proposé, visant à permettre l'aménagement du site, ainsi que l'implantation de nouvelles constructions mixtes et multifamiliales, correspond aux objectifs et critères du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

**CONSIDÉRANT** la recommandation **22-06-04.1** du 14 juin 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Jean-François Pinard d'approuver les plans et les documents soumis dans le cadre de la demande **PI-2022-00045** pour le projet intégré, sujet aux conditions formulées à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans et documents sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-07-394**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE VIOLENCE  
CONJUGALE, FAMILIALE OU À CARACTÈRE SEXUEL**

---

**ATTENDU QUE** la création d'une politique en matière de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel est requise à la suite de nombreuses modifications apportées dans le cadre de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'adopter la *Politique en matière de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel* de la Ville de Blainville, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-07-395**

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
LETTRE D'ENTENTE 2022-03-03 AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE  
LA FONCTION PUBLIQUE (S.C.F.P.), SECTION LOCALE 2229, COLS  
BLANCS**

---

**ATTENDU** le projet de lettre d'entente **2022-03-03** concernant la modification de certains articles de la convention collective du *Syndicat canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs* relativement au poste de technicienne juridique et greffière adjointe à la Cour municipale.

**EN CONSÉQUENCE :**



Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'autoriser la directrice par intérim du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2022-03-03** avec le **Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs**, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-07-396

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
LETTRE D'ENTENTE 2021-12-13 AVEC LE SYNDICAT  
DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC,  
SECTION LOCALE BLAINVILLE**

---

**ATTENDU** le projet de lettre d'entente **2021-12-13** concernant le règlement du grief numéro 2020-02, lequel réclame des ajustements à la convention collective compte tenu des changements apportés aux normes du travail le 1<sup>er</sup> janvier 2019, plus précisément en lien avec la disparité de traitement.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2021-12-13** avec **le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Blainville**, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-07-397

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
LETTRE D'ENTENTE 2022-04-22 AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE  
LA FONCTION PUBLIQUE (S.C.F.P.), SECTION LOCALE 2229, COLS  
BLANCS**

---

**ATTENDU** le projet de lettre d'entente **2022-04-22** visant l'intégration des techniciens en prévention incendie, dorénavant appelés inspecteur en prévention des incendies à la convention collective du **Syndicat canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs** et ce, rétroactivement à la première paie de l'année 2022.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'autoriser la directrice par intérim du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2022-04-22** avec le **Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs**, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-07-398

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
ANALYSTE EN URBANISME ET INSPECTEUR  
SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DURABLE DU TERRITOIRE**

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant de confirmer l'embauche de **M<sup>me</sup> Brigitte Cantin** au poste permanent d'« *Analyste en urbanisme et inspecteur* » au Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, à compter du 5 juillet 2022, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-07-399

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
COMMIS À L'ACCUEIL ET À L'ADMINISTRATION  
SERVICES JURIDIQUES**

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de confirmer l'embauche de **M<sup>me</sup> Isabelle Denis** au poste permanent de « *Commis à l'accueil et à l'administration* » aux Services juridiques, rétroactivement au 4 juillet 2022, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-07-400

**DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES  
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS  
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR  
LA PÉRIODE DU 16 MAI AU 15 JUIN 2022**

---

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 mai au 15 juin 2022** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-07-401

**NOMINATION D'UNE DIRECTRICE PAR INTÉRIM DU  
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de confirmer la nomination de **M<sup>me</sup> Kelly Casey** au poste cadre de « *Directrice par intérim* » du Service des ressources humaines, à compter du 4 juillet 2022, et ce, jusqu'à l'embauche d'un nouveau directeur pour ce service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-07-402

**NOMINATION  
REMPLACEMENT TEMPORAIRE  
CHEF DE SECTION – VIE ASSOCIATIVE  
ET COMMUNAUTAIRE PAR INTÉRIM  
SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE  
ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette de confirmer la nomination de **M<sup>me</sup> Véronique Veilleux** au poste cadre de « *Chef de section – vie associative et communautaire* » au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie culturelle, de façon intérimaire, du 4 juillet 2022 au 30 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-07-403

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2022-026  
SERVICES D'UN TRAITEUR  
POUR LES REPAS DES AÎNÉS  
ANNÉE 2022

---

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **9279-5574 QUÉBEC INC. (Groupe Maison Courtemanche)** pour les services d'un traiteur pour les repas des aînés – année 2022, au montant total de **82 678,52 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.749.00.694.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-07-404

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2022-037-1  
ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES NEUFS,  
ANNÉE 2021 OU PLUS RÉCENTE

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **BOISVERT CHEVROLET BUICK GMC LTÉE** pour l'acquisition de deux véhicules électriques neufs, année 2021 ou plus récente, au montant total de **99 552,25 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *60 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-07-405

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2022-038  
ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES NEUFS,  
DE MARQUE ET MODÈLE FORD ESCAPE,  
ANNÉE 2021 OU PLUS RÉCENTE

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **DES LAURENTIDES FORD INC.** pour l'acquisition de deux véhicules neufs, de marque et modèle Ford Escape, année 2021 ou plus récente, au montant total de **77 867,97 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *60 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-07-406

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2022-050  
TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA CARROSSERIE  
DE QUATRE VÉHICULES

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter les plus basses soumissions conformes des compagnies suivantes pour les travaux de réparation de la carrosserie de quatre véhicules :

- **9208-8079 QUÉBEC INC. (Équipements Simard)** pour le **LOT 1**, au montant de **26 838,61 \$ taxes incluses**;
- **9208-8079 QUÉBEC INC. (Équipements Simard)** pour le **LOT 2**, au montant de **8 968,05 \$ taxes incluses**;
- **P. ET N. LAMOUREUX LTÉE** pour le **LOT 3**, au montant de **6 292,24 \$ taxes incluses**;
- **9208-8079 QUÉBEC INC. (Équipements Simard)** pour le **LOT 4**, au montant de **8 853,08 \$ taxes incluses**.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *60 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-07-407**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-175**

---

**ATTENDU QU'**en date du 10 mai 2022 le conseil municipal adoptait le *Premier projet de règlement 1418-175 P1*;

**ATTENDU QUE** les dispositions des articles 2 à 4 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QUE** le 7 juin 2022, le *Premier projet de règlement 1418-175 P1* a été présenté et une consultation publique a été tenue;

**ATTENDU QUE** suite à cette consultation publique, le conseil municipal adoptait, le même jour, le *Second projet de règlement 1418-175 P2*;

**ATTENDU QU'**aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du *Second projet de règlement 1418-175 P2*;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que le *Règlement 1418-175 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-07-408**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1655**

---

**ATTENDU QU'**en date du 7 juin 2022, le *Projet de règlement 1655* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que le *Règlement 1655 sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-07-409**

**APPUI AU PROJET DE RELOCALISATION  
DU MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DES LAURENTIDES  
(MAC LAU)**

---

**ATTENDU QUE** le **Musée d'art contemporain des Laurentides (MAC LAU)** joue un rôle phare dans la région et fait la fierté des citoyens des Laurentides par la qualité de ses expositions et de ses activités éducatives et culturelles;

**ATTENDU QUE** le **MAC LAU** représente la plus importante institution muséale agréée des Laurentides; son fonctionnement étant soutenu par le ministère de la Culture et des Communications (MCC), le Conseil des arts du Canada, la MRC de la Rivière-du-Nord ainsi que par le biais d'une entente sectorielle de développement intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Ville de Mirabel et les sept MRC de la région des Laurentides;

**ATTENDU QU'**au fil des ans, le **MAC LAU** a acquis une notoriété qui en fait une institution muséale reconnue et respectée à travers le Québec, en plus d'être régulièrement appelé à faire profiter de son expertise les municipalités locales, les organismes culturels et les artistes de la région des Laurentides;

**ATTENDU QUE** depuis plus de 15 ans, le **MAC LAU** souhaite relocaliser le musée;

**ATTENDU QUE** les conditions ambiantes à l'intérieur du bâtiment du Vieux-Palais représentent un enjeu insurmontable pour la conservation du patrimoine artistique préservé par le **MAC LAU**;

**ATTENDU QUE** la mission du **MAC LAU** ainsi que sa vision de développement sont désormais incompatibles avec sa localisation actuelle;

**ATTENDU** les différentes démarches entreprises par le **MAC LAU** pour l'élaboration et la réalisation d'un programme architectural;

**ATTENDU QUE** le **MAC LAU** a déposé une demande d'aide financière auprès du MCC dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du **MAC LAU** soutient la nouvelle approche du Musée ainsi que la vision de son projet d'immobilisation.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'appuyer les démarches du **Musée d'art contemporain des Laurentides (MAC LAU)** ayant pour objet la relocalisation de ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-07-410**

**AUTORISATION – PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS  
ET COMMANDITES À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'autoriser ou d'entériner les participations, contributions et/ou commandites aux différentes activités apparaissant à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires *02.110.00.349, 02.110.00.310 et 02.110.00.305.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-07-411**

**NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT**

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Madame Marie-Claude Collin que ***M. Serge Paquette*** soit nommé maire suppléant pour la période du ***6 juillet au 8 novembre 2022 inclusivement.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-07-412**

**OCTROI DE SUBVENTION  
LE PETIT THÉÂTRE DU NORD**

---

**ATTENDU QUE** les activités culturelles de l'organisme **LE PETIT THÉÂTRE DU NORD** auront lieu à l'été 2022 dans la Ville de Boisbriand;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville a conclu un protocole d'entente avec **LE PETIT THÉÂTRE DU NORD** au cours des dernières années;

**ATTENDU** le Plan de partenariat municipal intégré en soutien à la création théâtrale, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville souhaite offrir son soutien à la diffusion de spectacles culturels dans la MRC.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'accorder à l'organisme **LE PETIT THÉÂTRE DU NORD** une subvention au montant de **5 000 \$** pour la tenue de leurs activités estivales 2022, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.131.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-07-413**

**OCTROI DE SUBVENTIONS  
ET AIDES FINANCIÈRES**

---

**ATTENDU** la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

**ATTENDU QUE** des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-07-414**

**ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT  
9318-7581 QUÉBEC INC.  
PARTIES DES LOTS 6 079 279 ET 6 279 271  
RUE JEAN-GUYON**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que la Ville accepte l'offre d'achat de la compagnie **9318-7581 QUÉBEC INC.**, et autorise ainsi la vente des parties des lots **6 079 279 et 6 279 271** du Cadastre du Québec, situées sur la **rue Jean-Guyon**, d'une superficie totale approximative de 4 949,4 mètres carrés, au prix de **1 038 879,00 \$**, et selon les termes et conditions de l'offre d'achat signée par l'Acheteur en date du 6 juin 2022, laquelle offre est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-07-415

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
MAINLEVÉE PURE ET SIMPLE SUR LES LOTS  
6 367 300, 6 367 301, 6 367 304 ET 6 367 305  
RUE MARIE-CHAPLEAU  
9409-5510 QUÉBEC INC.**

---

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que la Ville accorde à **9409-5510 QUÉBEC INC.** une mainlevée pure et simple de l'inscription de tous les droits hypothécaires et résolutoires créés en sa faveur aux termes de l'acte publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro **25 841 109**.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-07-416

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
MAINLEVÉE TOTALE SUR LE LOT 5 852 195  
BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC  
CONSTRUCTION VOYER & TREMBLAY INC.**

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que la Ville accorde à **CONSTRUCTION VOYER & TREMBLAY INC.**, une mainlevée totale de l'inscription de tous les droits hypothécaires, résolutoires et autres droits créés en sa faveur aux termes de l'acte publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, sous le numéro **23 046 728**.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-07-417

**ANNULATION DES SOLDES  
DES RÈGLEMENTS NON CONTRACTÉS  
POUR UN MONTANT DE 1 855 000 \$**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville a entièrement réalisé, selon ce qui y était prévu, l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'**Annexe** jointe à la présente résolution;

**ATTENDU QU'**une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

**ATTENDU QU'**il existe, pour chacun de ces règlements, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation* et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**ATTENDU QUE** le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du *Ministère*;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'**Annexe** jointe à la présente résolution pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que la Ville de Blainville modifie les règlements identifiés à l'**Annexe** jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, de la façon suivante :

- **PAR LE REMPLACEMENT** des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'**Annexe**;

- **PAR L'AJOUT** d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'**Annexe**;
- **PAR LA MODIFICATION** de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous le colonne « subvention » de l'**Annexe**.

QUE la Ville de Blainville informe le **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)** que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'**Annexe** ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiements comptants » de l'**Annexe**.

QUE la Ville de Blainville demande au **Ministère** d'annuler dans ses registres les soldes résiduares mentionnés à l'**Annexe**.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au **ministre des Affaires municipales et de l'Habitation**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-07-418**

**APPROPRIATION DE SOLDES DISPONIBLES**  
**RÈGLEMENTS D'EMPRUNT APPROUVÉS**

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville a entièrement réalisé la dépense décrétée de même que le financement permanent correspondant à l'objet des règlements d'emprunt mentionnés ci-dessous;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville peut utiliser des soldes disponibles lors d'un refinancement;

**ATTENDU** le refinancement de plusieurs règlements d'emprunt au montant de 22 260 000 \$ en date du 29 juillet 2022.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que soient appropriés les soldes disponibles en réduction de l'emprunt approuvé par le **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation** aux règlements d'emprunt d'origine suivant, savoir :

Règlements	Montant à approprier
1432	27 749,33 \$
1505	4 044,31 \$
1512	25 484,16 \$
1529	7 790,57 \$
1531	3 245,93 \$
1533	33 715,88 \$
1534	1 807,06 \$
1543	3 266,39 \$
1553	12 229,03 \$

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au **Service du financement municipal**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-07-419**

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES**  
**DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois de **juin 2022** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au **Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville**.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-07-420

ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE  
22 260 000 \$ DATÉES DU 29 JUILLET 2022  
CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Blainville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de **22 260 000 \$** qui sera réalisé le **29 juillet 2022**, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
1274	5 100 \$
1313	3 148 000 \$
1315	1 349 900 \$
1325	126 400 \$
1333	88 400 \$
1338	200 400 \$
1339	196 100 \$
1344	611 700 \$
1432	3 732 200 \$
1435	584 400 \$
1437	22 700 \$
1439	73 800 \$
1443	127 700 \$
1444	151 800 \$
1458	567 400 \$
1459	1 134 800 \$
1461	794 400 \$
1505	157 800 \$
1512	501 400 \$
1529	104 900 \$
1531	204 500 \$
1533	119 600 \$
1534	189 400 \$
1543	132 900 \$
1553	713 800 \$
1570	2 000 000 \$
1606	95 000 \$
1606	205 000 \$
1609	245 500 \$
1611	550 000 \$
1616	335 000 \$
1616	165 000 \$
1618	500 000 \$
1621	1 000 000 \$
1622	1 190 000 \$
1623	355 000 \$
1626	580 000 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de *la Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéro 1432, 1435, 1437, 1439, 1443, 1458, 1459, 1461, 1570, 1606, 1609, 1611, 1616, 1618, 1621, 1622, 1623 et 1626, la Ville de Blainville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville avait le 27 juin 2022, un emprunt au montant de 12 943 000 \$, sur un emprunt original de 17 221 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunt numéro 1274, 1313, 1315, 1325, 1333, 1338, 1339, 1344, 1432, 1435, 1437, 1439, 1443, 1444, 1458, 1459 et 1461;

**ATTENDU QUE**, en date du 27 juin 2022, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

**ATTENDU QUE** l'émission d'obligations qui sera réalisée le 29 juillet 2022 inclut les montants requis pour ce refinancement;

**ATTENDU QU'**en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunt numéro 1274, 1313, 1315, 1325, 1333, 1338, 1339, 1344, 1432, 1435, 1437, 1439, 1443, 1444, 1458, 1459 et 1461;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville avait le 12 juillet 2022, un emprunt au montant de 2 216 000 \$, sur un emprunt original de 16 612 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunt numéro 1505, 1512, 1529, 1531, 1533, 1534, 1543 et 1553;

**ATTENDU QUE**, en date du 12 juillet 2022, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

**ATTENDU QUE** l'émission d'obligations qui sera réalisée le 29 juillet 2022 inclut les montants requis pour ce refinancement;

**ATTENDU QU'**en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunt numéro 1505, 1512, 1529, 1531, 1533, 1534, 1543 et 1553.

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard :

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 juillet 2022;
- les intérêts seront payables semi annuellement, le 29 janvier et le 29 juillet de chaque année;
- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DE L'ENVOLEE  
13845, BOUL. DE CURE-LABELLE  
MIRABEL, QC, J7J 1A1

QUE les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Blainville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 à 2032, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéro 1432, 1435, 1437, 1439, 1443, 1458, 1459, 1461, 1570, 1606, 1609, 1611, 1616, 1618, 1621, 1622, 1623 et 1626 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 29 juillet 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2033 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéro 1432, 1570, 1609, 1611, 1616, 1618, 1621, 1622, 1623 et 1626 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 29 juillet 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 29 juillet 2022, le terme originel des règlements d'emprunt numéro 1274, 1313, 1315, 1325, 1333, 1338, 1339, 1344, 1432, 1435, 1437, 1439, 1443, 1444, 1458, 1459 et 1461, soit prolongé de 1 mois et 2 jours;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 29 juillet 2022, le terme originel des règlements d'emprunt numéro 1505, 1512, 1529, 1531, 1533, 1534, 1543 et 1553, soit prolongé de 17 jours.

*Monsieur Serge Paquette quitte son siège à 20h16 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.*

*Monsieur Serge Paquette reprend son siège à 20h20 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-07-421**

**NOMINATION DE MEMBRES  
COMITÉ DE RETRAITE DES EMPLOYÉS POLICIERS  
ET CADRES ET COMITÉ DE RETRAITE DES EMPLOYÉS  
COLS BLEUS ET COLS BLANCS DE LA VILLE**

---

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand :

De nommer le(la) directeur(trice) du Service des finances et trésorier(ère), membre votant du comité de retraite des employés policiers et cadres de la Ville pour y représenter la Ville, conformément à l'article 11.1.2 du *Règlement 1636 concernant le régime complémentaire de retraite des employés policiers et cadres de la Ville* ainsi que du comité de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la Ville pour y représenter la Ville, conformément à l'article 11.1.2 du *Règlement 1637 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la Ville*.

De nommer le(la) directeur(trice) du Service des ressources humaines, membre votant du comité de retraite des employés policiers et cadres de la Ville pour y représenter la Ville, conformément à l'article 11.1.2 du *Règlement 1636 concernant le régime complémentaire de retraite des employés policiers et cadres de la Ville* ainsi que du comité de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la Ville pour y représenter la Ville, conformément à l'article 11.1.2 du *Règlement 1637 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-07-422**

**TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS  
D'UNE PARTIE DES REVENUS DE  
LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA  
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT  
DU QUÉBEC – ANNÉES 2019-2023**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023*;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce *Guide* qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que la Ville de Blainville :

- **APPROUVE** la programmation des travaux no 3 datée du 14 juin 2022 jointe à la présente résolution qui sera déposée au **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)** selon le *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023*;
- **S'ENGAGE** à respecter les modalités de ce *Guide* qui s'appliquent à elle;

- **S'ENGAGE** à être seule responsable et à **DÉGAGER** le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- **AUTORISE** l'envoi au **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)** de la programmation de travaux no 3 joint à la présente et de tous les autres documents exigés par le *Ministère* en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation* en date du 7 juillet 2021;
- **S'ENGAGE** à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;
- **S'ENGAGE** à informer le **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)** de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- **ATTESTE** que la programmation de travaux no 3 jointe au présent rapport de recommandation, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-07-423**

**ACCEPTATION DE PROPOSITION**  
**ACQUISITION DE QUATRE VALISES GPS MOBILES**  
**POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter la proposition de la compagnie **LES SYSTÈMES CYBERKAR INC.** pour l'acquisition de quatre valises GPS mobiles pour le Service des travaux publics, au montant de **8 962,50 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de **36 mois**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-07-424**

**ACCEPTATION DE PROPOSITION**  
**ACQUISITION DE STATIONS D'ACCUEIL**  
**POUR ORDINATEURS PORTABLES**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la proposition de la compagnie **ITI INC.** pour l'acquisition de stations d'accueil pour ordinateurs portables, au montant de **32 752,70 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de **48 mois**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-07-425**

**ACCEPTATION DE PROPOSITION**  
**ACQUISITION D'IMPRIMANTES LASER**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la proposition de la compagnie **GROUPE ACCESS** pour l'acquisition d'imprimantes laser, au montant de **6 780,66 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de **48 mois**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-07-426**

**ACCEPTATION DE PROPOSITION  
ACQUISITION D'ORDINATEURS PORTABLES  
ET MONITEURS**

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter la proposition de la compagnie **ITI INC.** pour l'acquisition d'ordinateurs portables et moniteurs, incluant l'entretien et le support pour une période de trois ans, au montant total de **103 743,66 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de **48 mois**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-07-427**

**ACCEPTATION DE PROPOSITION  
MONTAGE INTÉGRÉ D'UN NOUVEAU VÉHICULE  
DU SERVICE DE POLICE**

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'accepter la proposition de la compagnie **LES SYSTÈMES CYBERKAR INC.** pour le montage intégré d'un nouveau véhicule du Service de police (9-1), au montant de **38 713,76 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de **60 mois**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-07-428**

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS  
EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ  
POUR LES ANNÉES 2022-2023 ET 2023-2024**

---

**ATTENDU QUE** le Programme de soutien aux municipalités (PSM) vise à renforcer les capacités d'intervention des organisations municipales en matière de prévention de la criminalité et à contrecarrer l'émergence ou l'aggravation de problèmes sociaux;

**ATTENDU QUE** le PSM développé depuis cinq ans a démontré que le partenariat est la clé du succès pour assurer des milieux de vie plus sécuritaires aux Québécois et a permis aux organisations municipales d'obtenir une meilleure connaissance des problématiques de sécurité et sociales de ses citoyens ainsi que de se doter de ressources sur leur territoire;

**ATTENDU QUE** les efforts doivent toutefois se poursuivre afin de mieux sensibiliser les acteurs municipaux sur leur rôle en matière de prévention de la criminalité;

**ATTENDU QUE** le ministère de la Sécurité publique prévoit une aide financière de 80 % des dépenses annuelles admissibles jusqu'à concurrence de 75 000 \$ pour les deux prochaines années;

**ATTENDU QUE** notre municipalité détient déjà cette ressource (travailleuse sociale en santé mentale) et que par le fait même, aucune contribution de la ville n'est nécessaire si ce projet est accepté par le ministère de la Sécurité publique.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-07-429**

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INNOVATION ET  
AU DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES EXEMPLAIRES  
EN MATIÈRE POLICIÈRE**

---

**ATTENDU QUE** le ministère de la Sécurité publique démarre un appel de projets pour le Programme de soutien à l'innovation et au développement de pratiques exemplaires en matière policière;

**ATTENDU QUE** le Programme s'inscrit dans la réforme du modèle policier entrepris par le ministère de la Sécurité publique;

**ATTENDU QUE** les attentes des Québécois envers les corps de police ont évoluées;

**ATTENDU QUE** les enjeux sont nombreux et les mesures à prendre pour compter sur une police efficace, efficiente et moderne, en phase avec l'évolution de notre société sont à élargir;

**ATTENDU QUE** le ministère de la Sécurité publique prévoit une aide financière de 350 000 \$ renouvelable chaque année pour la durée du Programme et pouvant atteindre une somme de 700 000 \$ pour les deux prochaines années;

**ATTENDU QUE** la Ville devra investir le même montant pour la durée du Programme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-07-430**

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN DOSSIER D'ADHÉSION  
À LA COALITION DES MUNICIPALITÉS INCLUSIVES  
DE LA COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO**

---

**ATTENDU QUE** la Commission canadienne pour l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) lance un appel aux municipalités pour qu'elles se joignent à la Coalition des municipalités inclusives et participent à la Coalition internationale de l'UNESCO lancée en 2004;

**ATTENDU QUE** la Fédération canadienne des municipalités (FCM) endosse l'Appel à une Coalition des municipalités inclusives et encourage ses membres à s'y joindre;

**ATTENDU QUE** les gouvernements municipaux du Canada, ainsi que d'autres paliers de gouvernement, ont des responsabilités en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés et des codes fédéraux, provinciaux et territoriaux des droits de la personne, et qu'ils ont donc un rôle important à jouer dans le combat contre le racisme et la discrimination et dans la promotion de l'égalité et du respect pour tous les citoyens et citoyennes;

**ATTENDU** la volonté manifestée et les démarches entreprises par la municipalité pour adhérer à la Coalition des municipalités inclusives;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville s'engage :

- à se joindre à la Coalition des municipalités inclusives, et qu'à ce titre, elle endosse les engagements communs énoncés et s'engage à élaborer ou adapter son propre plan d'action en conséquence;
- à ce que ces les engagements communs et le plan d'action de la Municipalité feront partie intégrante de la vision, des stratégies et des politiques de la municipalité;
- en élaborant ou adaptant et en mettant en œuvre son propre plan d'action en vue de la réalisation progressive des engagements communs, la Municipalité coopérera avec d'autres organismes et territoires de compétence, y compris d'autres paliers de gouvernement, les peuples autochtones, des institutions des secteurs public et privé, et des organisations de la société civile qui ont des responsabilités dans le domaine des droits de la personne;

- à établir ses priorités, actions et calendriers, et allouera les ressources conformément à ses besoins particuliers et dans les limites de ses compétences et moyens. La Municipalité partagera son savoir-faire et ses bonnes pratiques avec d'autres municipalités participant à la Coalition et présentera un rapport annuel public sur les actions prises en vue de réaliser ces engagements communs.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'autoriser et d'approuver le dépôt à la Commission canadienne pour l'UNESCO du dossier d'adhésion à la coalition des municipalités inclusives, de nommer Monsieur Philippe Magnenat, conseiller municipal, et Monsieur Daniel Bellemare, directeur adjoint du Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, porteurs de dossier et d'autoriser le directeur général à signer les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-07-431**

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DE JUDO  
DE BLAINVILLE – ANNÉE 2022-2023**

---

**ATTENDU QUE** l'ASSOCIATION DE JUDO DE BLAINVILLE est une association blainvilloise à vocation sportive reconnue par la Ville de Blainville en vertu de sa *Politique de soutien aux associations*;

**ATTENDU QUE** l'ASSOCIATION offre des cours de judo à toute la population blainvilloise et que l'association compte actuellement plus de *soixante-dix-sept (77) membres, dont cinquante et un (51) Blainvillois*;

**ATTENDU QUE** l'ASSOCIATION doit défrayer des coûts importants pour la location des locaux nécessaires à l'exercice de ses activités;

**ATTENDU QUE** la VILLE désire supporter l'ASSOCIATION dans le cadre de ses activités, et ce, en lien avec les recommandations formulées lors du Sommet des Associations 2010.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et le directeur du Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville, le **Protocole d'entente avec l'ASSOCIATION DE JUDO DE BLAINVILLE** prévoyant le versement d'une subvention de **32 277,75 \$** pour la location de locaux, pour la période du **1er septembre 2022 au 31 août 2023**, lequel protocole est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.748.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-07-432**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT  
DOSSIER SA2018-003 P  
COLLECTE, TRANSPORT ET ÉLIMINATION DES  
DÉCHETS DOMESTIQUES  
COLLECTE, TRANSPORT ET VALORISATION DES MATIÈRES  
ORGANIQUES  
ANNÉE 2022-2023**

---

**ATTENDU QUE** par ses résolutions **2018-06-317** et **2018-08-466**, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE (ENVIRO CONNEXIONS)** pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques (lot 1) et pour la collecte, le transport et la valorisation des matières organiques (lot 2) pour une période de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2021;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit deux options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2022-2023, il s'agit de la « dernière » année de renouvellement;

**ATTENDU QUE** le *Service des Travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour de renouveler le contrat de la compagnie **ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE (ENVIRO CONNEXIONS)** pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques (lot 1) et pour la collecte, le transport et la valorisation des matières organiques (lot 2), pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023, au montant total de **3 604 176,35 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02.451.10.446, 02.451.20.446, 02.452.10.446 et 02.452.20.446.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-07-433**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT**  
**DOSSIER SA2021-027 P**  
**SERVICES DE CONCIERGERIE À L'HÔTEL DE VILLE,**  
**À LA BIBLIOTHÈQUE PAUL-MERCIER**  
**ET À LA ZONE LOISIRS-JEUNESSE**  
**ANNÉE 2022**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2021-06-353** adoptée le 8 juin 2021, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **4 M MAINTENANCE INC.** pour les services de conciergerie à l'Hôtel de Ville, pour la période du 20 juin 2021 au 1<sup>er</sup> octobre 2022, et à la Bibliothèque Paul-Mercier et à la Zone Loisirs-Jeunesse, pour la période du 3 octobre 2021 au 1<sup>er</sup> octobre 2022;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit deux options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2022, il s'agit de la « *première* » année de renouvellement;

**ATTENDU QUE** le *Service des Travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de renouveler le contrat de la compagnie **4 M MAINTENANCE INC.** pour les services de conciergerie à l'Hôtel de Ville, à la Bibliothèque Paul-Mercier et à la Zone Loisirs-Jeunesse, pour la période du 2 octobre 2022 au 30 septembre 2023, au montant total de **206 324,94 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02.824.00.531, 02.811.00.531 et 02.823.00.531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-07-434**

**AUTORISATION DE SIGNATURE**  
**MODIFICATION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE**  
**RELATIVE À L'ALIMENTATION RÉGIONALE EN**  
**EAU POTABLE**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville est partie à l'« **ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ALIMENTATION RÉGIONALE EN EAU POTABLE** » regroupant les villes de Blainville, Boisbriand, Mirabel et Sainte-Thérèse (l'Entente);

**ATTENDU QUE** l'Entente doit être modifiée afin d'y intégrer les travaux de mise aux normes des filtres 3, 4, 5 et 6 ainsi que la fourniture et l'installation d'une sixième pompe de distribution à la station de purification de l'eau, dont la quote-part de la Ville de Blainville sera financée par le Règlement 1659.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, **l'ENTENTE MODIFIANT DE NOUVEAU L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ALIMENTATION RÉGIONALE EN EAU POTABLE** regroupant les villes de Blainville, Boisbriand, Mirabel et Sainte-Thérèse, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-07-435**

**REJET DE SOUMISSION**  
**DOSSIER SG2022-004 P**  
**RÉFECTION DE LA FAÇADE DU CENTRE GUY-FRIGON**

---

**ATTENDU QUE** le Service du génie a lancé la demande de soumissions publiques **SG2022-004 P** pour le projet de réfection de la façade du Centre Guy-Frigon;

**ATTENDU QUE** la Ville a reçu une seule soumission, laquelle présente un dépassement important du budget alloué à ce projet.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Marie-Claude Collin de rejeter la soumission reçue dans le cadre du dossier **SG2022-004 P** pour le projet de réfection de la façade du Centre Guy-Frigon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-07-436**

**REJET DE SOUMISSION**  
**DOSSIER SG2022-017 P**  
**MODIFICATIONS DES FEUX DE CIRCULATION**  
**BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE EST / RUE DE LA MAIRIE**

---

**ATTENDU QUE** le Service du génie a lancé la demande de soumissions publiques **SG2022-017 P** pour le projet de modifications des feux de circulation à l'intersection du boulevard de la Seigneurie Est et de la rue de la Mairie;

**ATTENDU QUE** la Ville a reçu une seule soumission, laquelle présente un dépassement important du budget alloué à ce projet.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de rejeter la soumission reçue dans le cadre du dossier **SG2022-017 P** pour le projet de modifications des feux de circulation à l'intersection du boulevard de la Seigneurie Est et de la rue de la Mairie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-07-437**

**AUTORISATION DE SIGNATURE**  
**LETTRE D'ENTENTE 2022-01 AVEC L'ASSOCIATION DES POLICIERS**  
**ET POLICIÈRES DE BLAINVILLE INC.**

---

**ATTENDU** le projet de lettre d'entente **2022-01** concernant l'attraction et la rétention du personnel policier.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'autoriser la directrice par intérim du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2022-01** avec ***l'Association des policiers et policières de Blainville inc.***, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-07-438

CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
CHAUFFEUR HOMME À TOUT FAIRE « C »  
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour de confirmer l'embauche de **M. Stéphane Carbonneau** au poste permanent de « *Chauffeur homme à tout faire* « C » » au Service des travaux publics, rétroactivement au 3 juillet 2022. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

### **PAROLE AU CONSEIL**

RÉSOLUTION...  
2022-07-439

CLÔTURE DE LA SÉANCE

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Madame Michèle Murray que la séance soit levée à 20 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(S) Liza Poulin*

---

**MAIRESSE**

*(S) Manon Lafontaine*

---

**GREFFIÈRE ADJOINTE**